

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 29 novembre 2023

Le mercredi 29 novembre 2023 à 20h30 les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session à la Mairie de Mauroux.

Étaient présentes : Mesdames Da Costa, Defferrard, Rosier,

Étaient présents : Messieurs Anselmi, Calvet, Fouassin, Kodden, Lecourt, Pernot, R'Ghicha et Xuereb,

Absences excusées : Marion Dias (pouvoir à Jean-Marc Xuereb), Jean-Pierre Soulié,

Absence non excusée : Catherine Maisonneuve,

En présence de Mme Moz, secrétaire

Secrétaire de séance, Thierry Fouassin

A l'ordre du jour :

1. Approbation du projet de compte-rendu du conseil municipal du 10 octobre 2023.

Approuvé à l'unanimité

2. Décision modificative

Monsieur le Maire nous informe que les travaux du trottoir au bois de la Garenne, prévus au budget primitif en investissement, réalisés par la CCVLV doivent être comptabilisés en fonctionnement pour un montant de 15 500 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

3. Recensement de la population.

Du 18 janvier au 17 février 2024, la population sera recensée. Deux agents seront recrutés pour cette opération. Un montant total de 1 175 € leur sera attribué. Monsieur le Maire propose que ce montant soit réparti en fonction du nombre de feuilles d'habitation et de feuilles par personne au foyer traitées par chacun des deux agents.

Approuvé à l'unanimité

4. Rapport qualité de l'eau 2022 du Syndicat des Eaux de la Lémance

Monsieur le Maire, donne lecture du rapport.

L'eau distribuée en 2022 est de 2 331 178 m³ (2 124 890 m³ en 2021).

L'indice linéaire de consommation et de perte est de 3,38 m³/jour/km.

En 2022 le nombre de branchements est passé de 10 970 à 10 997, et sur Mauroux de 343 à 346.

La consommation par commune passe de 1 360 114 m³ à 1 315 584 m³ et sur Mauroux de 47 014 m³ à 43 399 m³.

En 2022, 272 fuites ont été réparées, 174 sur conduites et 98 sur branchements.

Les contrôles sanitaires sont conformes à 100% pour le bactériologique et 92% pour le physico-chimique.

Il est constaté depuis plusieurs années une présence de chlorure de vinyle monomère sur le réseau comme sur les autres réseaux de France, qui augmente avec les canalisations PVC.

Des dépassements de température de l'eau distribuée ont été constatés durant l'été entre 1 et 4 °C pour un seuil de qualité de 25 °C.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité

5. Délibérations autorisation de signature

Les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer une convention avec le SDAIL concernant l'étude et les travaux de l'église de Cabanac. Un acompte de 20 000 € TTC sera à prévoir au BP 2024.

Les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer une convention avec le restaurant « Chez Justine » pour l'utilisation gratuite du domaine public.

Approuvé à l'unanimité

6. Elaboration des cartes EnR.

Monsieur le Maire rappelle que la carte sera validée, après consultation de la population, par le conseil municipal, et qu'il attend également le décret final concernant l'agri photovoltaïque ainsi que la mise à jour des cartes concernant la hauteur des panneaux.

7. Décision Modificative : Chèques cadeaux de la CCVLV.

Sur proposition de Monsieur le Maire, la tranche salariale pour l'attribution de chèques cadeaux aux employés communaux sera entre 0 et 2 500 €.

Approuvé à l'unanimité

Sur proposition de Monsieur le Maire, le montant des chèques cadeaux sera de 5 x 10 € par employé.

Approuvé à l'unanimité

8. Questions diverses

- Le Maire nous informe suite au dernier conseil municipal, qu'un devis est attendu concernant la réparation d'un jeu au bois de la Garenne et que le mûr a été réparé.
- Le Maire nous informe que nous aurons deux composteurs collectifs début 2024 dans le Bourg.
- Monsieur le Maire nous informe que des travaux d'investissement seront à prévoir au BP 2024 concernant l'agence postale et la salle des associations pour un montant de 33 131,30 € TTC. Les travaux seront le cloisonnement des deux salles, des chauffages indépendants avec coupure au bout de 4 heures sans présence, l'isolation sous la toiture. Une demande de DETR est à prévoir.
- Monsieur le Maire est en attente d'un devis concernant le monument aux morts.
- Mme Laure Da Costa doit faire un état concernant les guirlandes manquantes pour les décorations de Noël.

Séance levée à 21h50